

DEC162763DR15

**Décision portant nomination de M. Roland LEFEVRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO) et nommant M. Sébastien LECOMMANDOUX en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5629<sup>1</sup> ;

Considérant que M. Roland LEFEVRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Ile-de-France Ouest & Nord du 7 au 8 décembre 2009 (1<sup>ère</sup> session) et du 13 au 15 janvier 2010 (2<sup>ème</sup> session),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Roland LEFEVRE, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. Roland LEFEVRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Roland LEFEVRE, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 décembre 2016

Le directeur de l'unité  
Sébastien LECOMMANDOUX

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de Bordeaux  
Eric DUTIL

Visa du directeur général de Bordeaux INP  
François CANSELL